

COMMUNIQUE DE PRESSE

15.07.2010

Jugement du Tribunal administratif fédéral sur la prolongation de la centrale de Muhleberg: Victoire d'étape pour la transparence!

Le Tribunal administratif fédéral (TAF), en contraignant pour la première fois le DETEC (Département fédéral de l'énergie présidé par M. Leuenberger) à lui fournir tous les documents en sa possession sur la sécurité de la centrale de Mühleberg, établit un précédent de première importance. Analyse et réaction de l'association romande Sortir du nucléaire.

"Enfin, un jugement contraint l'administration fédérale à faire ce que des associations et des élus réclamaient - en vain - depuis si longtemps. Le tribunal administratif a tranché, les raisons invoquées par le DETEC pour maintenir le secret ne tenaient pas la route face à l'impératif de pouvoir contrôler le niveau de sécurité des installations nucléaires". C'est en ces termes que Christian van Singer, porte parole de l'association Sortir du nucléaire s'est exprimé en apprenant le jugement rendu par le TAF en faveur des recourants.

Rappel des faits

- Construite en 1972, la centrale nucléaire de Mühleberg (BE) devait être démantelée en 2002, une date déjà reportée à fin décembre 2012.
- 21 décembre 2009, le DETEC donnait son feu vert à l'exploitation à durée illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg, malgré les préavis négatifs des cantons de Fribourg et Neuchâtel, de la ville de Berne et malgré la votation populaire du canton de Vaud (64.5% de de l'électorat votant non à la prolongation).
- Janvier 2010, 108 personnes ont déposé plainte au TAF pour faire annuler l'autorisation du DETEC, au motif de la déficience technique de la centrale (fissures, fatigue des matériaux) et de l'impossibilité d'avoir accès au dossier traitant de l'état de sécurité de la centrale.
- Le jugement rendu par le TAF est susceptible d'être attaqué par le DETEC.
- Si le département de M. Leuenberger ne fait pas recours, les plaignants seront en droit de demander une expertise technique sur la base des documents enfin fournis par le DETEC.

Obstruction scandaleuse de la part du DETEC

Le refus de la part du DETEC de rendre public tout le dossier sur la centrale de Mühleberg à été motivé par le département pour des raisons de protection contre le terrorisme. Puis une autre raison a été invoquée: le coût administratif de caviarder des sections du dossier serait trop élevé. Le danger de la centrale en temps normal excède largement celui d'une très improbable attaque terroriste. "Le péril du terrorisme à bon dos dans cette affaire. Pendant ce temps on nous demande de faire confiance les yeux fermés, en laissant l'administration édicter les règles de sécurité puis se surveiller elle même en utilisant des données qu'elle seule peut consulter, c'est un scandale !" a commenté Philippe de Rougemont, Président de Sortir du nucléaire. La prolongation à durée illimitée répond manifestement à une préoccupation de tirer profit de l'exploitation de la centrale aussi longtemps que possible et de retarder l'échéance du démantèlement dont le prix révélera une partie des coûts cachés du nucléaire.

La centrale de Mühleberg, la plus petite des centrales suisses, doit être fermée fin 2012 et l'échéancier de son démantèlement doit être établi sans tarder.

Pour plus de renseignements:

Christian van SINGER, Porte-parole, Conseiller national 078 793 61 78 christian.vansinger@parl.ch
Philippe de ROUGEMONT, Président 076 517 00 20 phr2@123mail.org

Ressources web:

Sortir du nucléaire:

www.sortirdunucleaire.ch

Recourants contre la prolongation à durée illimitée de Mühleberg: www.muhleberg-illimite-non.ch

Affiliations de Sortir du nucléaire:

Association membre de

- Alliance Suisse Non au nucléaire www.non-au-nucleaire.ch
- Muhleberg illimité Non www.muhleberg-illimite-non.ch
- Réseau Sortir du Nucléaire www.sortirdunucleaire.org

Association signataire de :

- Appel international Ni nucléaire ni effet de serre www.ninucleaire-nieffetdeserre.org